



N° de Licence : _____

RANDO PROVENCE

Association loi 1901, adhérente FFR N°00949, SIRET 453 076 234 00013

Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme FFR n° IM 075100382

SAISON 2019-2020 Limité à 120 Adhérents

Demande d'adhésion à l'Association Rando Provence

Nouvelle adhésion Renouvellement

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ vous êtes : H ou F

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

Adresse Mail : _____ @ _____

Droit à l'image :



Je refuse que ma photo prise individuellement en randonnée soit publiée sur le Site internet de Rando- Provence.

Demandes d'adhésion : priorité sera donnée aux Membres actifs de l'année 2018/2019

Forfait de 52 € comprenant la licence fédération + l'assurance IRA + l'adhésion à l'association,

A régler de préférence par chèque à l'ordre de : » Association Rando-Provence » et à envoyer par courrier ou à déposer à l'adresse ci-après : Association Rando-Provence 696E, route du Thor 84800 L'Isle sur la Sorgue
Votre licence vous sera remise lors d'une prochaine randonnée.

La licence avec l'assurance de la FFR est valable du 01 septembre 2019 au 31 août 2020.

Si vous ne possédez pas Internet, vous pouvez joindre un chèque séparé de 10€ afin de recevoir les programmes et informations diverses chez vous.

Si vous possédez Internet, les programmes seront disponibles sur le site Rando Provence.

A l'adresse : www.randoprovence84.com

A la demande d'inscription ou de renouvellement, joindre obligatoirement : **Un certificat médical (Daté de moins de 3 mois) portant la mention : « apte à pratiquer la randonnée pédestre »**

Nous attirons votre attention :

Seules les demandes d'adhésions complètes avec certificat médical seront prises en considération.

Si vous souhaitez souscrire une extension de l'assurance IRA, veuillez-nous le signaler.

Suivant les places disponibles, nous acceptons les randonneurs qui ont pris leur licence FFR dans un autre club, dans ce cas :

L'adhésion est de 32 €

(joindre obligatoirement la photocopie de la licence 2019/2020 souscrite dans un autre club affilié à la FFR.)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur (au verso)

Fait à :

Le :

Signature

Site Web : www.randoprovence84.com Adresse Mail : rando.provence084@gmail.com



Rando Provence
696E Route du Thor
84800 L'Isle sur la Sorgue
04 90 21 16 03 06 67 60 69 79
rando.provence084@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser les points du fonctionnement de l'Association RANDO PROVENCE non prévus dans ses statuts. Il est porté à la connaissance des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

1°) ADHESION :

a) Les randonnées sont réservées aux membres adhérents, c'est-à-dire ayant sa licence FFR, étant à jour de sa cotisation annuelle Rando Provence, qui comprend l'adhésion et la licence de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFR) avec assurance IRA obligatoire.

Un certificat médical, daté de moins de trois mois, d'aptitude à la pratique de la randonnée pédestre doit être joint au bulletin d'inscription.

Limitation à 120 adhérents :

Priorité sera donnée aux membres actifs.

S'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur. Avoir été agréé par le Bureau selon les statuts.

b) Accueil ponctuel de personnes : Les randonneurs à l'essai (c'est-à-dire qui viennent découvrir l'Association dans le but d'y adhérer et de se licencier) et inopinés (accompagnateur imprévu d'un licencié) peuvent être accueillis deux ou trois fois par le club qui conserve son assurance responsabilité civile, sous réserve d'une tenue vestimentaire adaptée à la randonnée pédestre, en particulier, les chaussures.

2°) ASSURANCES

Toute activité sportive comporte des risques. Nous proposons une licence IRA avec garantie en responsabilité civile et accidents corporels dont le tableau récapitulatif des garanties figure sur la feuille support des licences.

Si un adhérent souhaite souscrire certaines des autres garanties proposées par la FFR il doit en faire la demande à la présidence collégiale. Toutes les infos sont sur le site de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre :

<http://www.ffrandonnee.fr>

3°) SECURITE ET EQUIPEMENT

Etre muni de sa licence.

L'adhérent doit respecter les décisions ou les conseils émis par les animateurs ou responsables de groupe qui peuvent refuser toute personne non à jour de son adhésion, insuffisamment équipée, ou dont la forme physique lui paraît insuffisante compte tenu de la difficulté de la randonnée.

Pour d'évidentes raisons de sécurité, le randonneur doit rester derrière le responsable qui guide la randonnée.

Lorsque l'on s'éloigne du groupe, avertir les plus proches et laisser son sac à dos au bord du chemin pour signaler son absence. Avoir le matériel obligatoire : sac à dos, chaussures de randonnée montantes en bon état, eau (**env1, 5L**), ravitaillement suffisant, vêtements appropriés selon la saison et le lieu de la randonnée.

Ne pas oublier la trousse de secours personnelle de première urgence (pansements ...) et tout autre matériel demandé par l'animateur pour la réalisation de la randonnée au programme. Se conformer aux consignes de protection contre les incendies et respecter l'interdiction de fumer. Nos amis les chiens ne sont pas acceptés en randonnée.

4°) DROIT A L'IMAGE

Tout adhérent peut refuser que les photos prises pendant les activités et où il figure individuellement soient publiées ou diffusées sur le site Internet de l'Association. Il lui suffit de cocher la case correspondante sur le bulletin de demande d'adhésion.

5°) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement sera **présenté à la prochaine** Assemblée Générale de l'Association

Fait à L'ISLE SUR LA SORGUE, le 12/08/2019
La Présidence collégiale

M Fanard

H Morgan

D Lefebvre

Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme FFRP N° IM 075100382

Association loi 1901 J.O du 29.04.92 n° 18- D.D.J.S 84/26 du 09/2000 F.F.R.P N° 00949 SIRET 453 076 234 00013

www.randoprovence84.com